

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 2 mars 2023

Publié le : 08/03/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 45.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 21h58.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°5 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Cussey-sur-Iognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°11 incluse) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY.

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, M. Philippe CREMER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Champoux :** M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY.

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Jean SIMONDON, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY, Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°15), Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir de la question n°21), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2023/006410

Rapport n°26 - Service public de l'insertion et de l'emploi - Soutien à la démarche portée par le Département du Doubs

Service public de l'insertion et de l'emploi - Soutien à la démarche portée par le Département du Doubs

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le Département du Doubs a répondu à un Appel à Manifestation d'intérêt en 2021, pour porter un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) à l'échelle du département. Candidature qui a été retenue et pour laquelle, Grand Besançon Métropole a apporté son soutien. GBM participe activement à la mise en œuvre de ce SPIE et est membre du Comité stratégique composé du Département du Doubs, de l'Etat qui copilote la stratégie, de Pôle Emploi et Pays de Montbéliard Agglomération.

Le SPIE constitue un cadre de travail partenarial qui permet de répondre à un objectif de coordination des acteurs et de simplification des parcours en insertion.

Le présent rapport a pour ambition de présenter le plan d'actions adopté par le Département du Doubs et les partenaires et la convention de partenariat.

I - Le SPIE – Nouveau cadre partenarial de la politique d'insertion et d'emploi

1) Objectifs

Le SPIE s'est construit sur la base des constats suivants :

- Un taux de chômage départemental relativement faible (6,6%), qui révèle toutefois des situations hétérogènes selon les territoires (9,2% sur le bassin de PMA, 5,8% sur le bassin bisontin, résiduel sur le Haut Doubs),
- Des difficultés majeures de recrutement pour les entreprises, conjuguées à des risques liés à l'augmentation du coût des matières premières,
- Une offre insertion-emploi très dense, mais devenue illisible et très difficile à mobiliser pour les professionnels et les usagers,
- Des parcours d'insertion rendus complexes par la multiplicité des intervenants et des dispositifs « en silo »,
- Une absence d'outil numérique partagé entre les différents professionnels de l'accompagnement.

Le SPIE a vocation à impulser dans chaque territoire une dynamique collective en faveur de l'insertion et de l'emploi des publics avec pour cibles :

- Les publics, en fluidifiant leurs parcours,
- Les professionnels, en simplifiant leur travail,
- Les entreprises, en offrant une réponse locale à leurs besoins de recrutement,
- Les communes et EPCI, qui devront être parties prenantes à la démarche (maisons France service, développeurs économiques des EPCI...).

Le SPIE repose par ailleurs sur des principes de fonctionnement partagés par les membres du comité stratégique via une charte SPIE qui a été signée par Grand Besançon Métropole en juillet 2022 :

- S'appuyer sur les dynamiques locales et partenariales. L'objectif du SPIE est de s'appuyer et de coordonner l'existant, et non d'ajouter de nouveaux dispositifs, instances ou strates dans le pilotage local insertion-emploi. Par ailleurs, l'objectif est d'adapter les actions aux besoins de chaque territoire, et non de « calquer » un fonctionnement uniforme. Sur ce point en particulier, il a été pris en compte les différentes instances déjà en place sur le territoire du Grand Besançon, tels que les Groupes Solidarité Emploi (GSE) et les politiques conduites et portées par la Collectivité,
- Capitaliser sur les compétences et savoir-faire de chaque acteur,

- Faciliter le travail des professionnels,
- Mutualiser les moyens et optimiser la dépense publique.

En synthèse, le SPIE n'est pas un dispositif en plus, mais une nouvelle manière de travailler ensemble.

2) Gouvernance et partenaires

L'Etat et le Département sont les deux copilotes du SPIE, et président à ce titre le comité stratégique. Ils en sont également les principaux financeurs.

Pôle Emploi, Région, Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération, viennent compléter le comité stratégique du SPIE. Cette instance s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 2022.

Les autres EPCI du territoire ont vocation progressivement à intégrer la démarche, et le SPIE entend s'appuyer sur le bloc communal pour porter au plus près des territoires les enjeux de réponse aux besoins de recrutement des employeurs locaux.

Les différents acteurs insertion-emploi du territoire sont également étroitement associés à la démarche (participation aux ateliers diagnostic, contribution au plan d'action, participation à la démarche numérique...) : CCAS, associations, SIAE, organismes de formation...

Enfin, entreprises et branches professionnelles seront associées et impliquées sur plusieurs actions : actions emploi de proximité, structuration de filières IAE/entreprise classique...

3) Financement du SPIE

Pour la phase de construction de la démarche (jusqu'en juin 2023) : la subvention reçue dans le cadre de la convention initiale s'élève à 500 000 €. Cette enveloppe a permis la construction de la démarche notamment grâce au financement sur 2 ans de 5 postes d'animateurs locaux SPIE salariés de Pôle Emploi.

Pour la phase opérationnelle : le budget total est estimé à 700 000 € pour l'année 2023. Ce montant sera partagé entre différents financeurs :

- Pour le Département, il s'agira de prendre en charge les coûts liés à la mise en place des outils numériques (suivi de parcours, cartographie de l'offre de service et site Internet), ainsi que les 2 postes d'animation départementale et de chargée de mission numérique SPIE, soit environ 350 000 €.
- Le financement des 7 postes d'animation locale repose essentiellement sur l'Etat. Les services de la DDETSPP ont d'ores et déjà mobilisé des reliquats de crédits 2022 pour financer l'ensemble du potentiel d'animation sur l'année 2023.
- Les autres membres du comité stratégique et partenaires structurants mettent pour leur part à la disposition de multiples ressources et dispositifs existants, qui contribueront à la démarche (permanence emploi de GBM, missions locales IDEIS...).

II - Le plan d'actions SPIE

Le plan d'actions du SPIE s'articule autour de 2 axes :

- Animer une communauté de professionnels locaux de l'emploi et de l'insertion,
- Faciliter le parcours des personnes vers et dans l'emploi.

Il comporte 9 actions :

- Déployer un site Internet SPIE,
- Mettre en place un outil de partage de l'offre de services disponible sur un territoire,
- Animer le partenariat insertion-emploi sur chaque territoire,
- Proposer des outils d'interconnaissance et de formation entre les professionnels,
- Déployer un outil numérique de suivi de parcours,
- Généraliser une offre insertion-emploi très locale,

- Renforcer les liens entre l'insertion par l'activité économique et le monde économique « classique »,
- Sécuriser la prise d'emploi en entreprise des publics en insertion,
- Impliquer les personnes accompagnées dans la conception et l'évaluation des projets.

Le plan d'actions joint en annexe du rapport reprend en détail l'ensemble du plan d'actions du SPIE.

1) Focus sur l'animation territoriale

Territoire d'animation	Porteur	
Besançon et périphérie	Planoise	Réussite Emploi Franche Comté
	Besançon (hors Planoise)	Pôle Emploi
	Doubs ouest	Pôle Emploi
Montbéliard et périphérie	Montbéliard	Pôle Emploi
	Ceinture de Montbéliard	Idéis
	Nord rural	Pôle Emploi
Haut Doubs	Haut Doubs	Pôle Emploi

Pour les autres territoires bisontins, les Groupes Solidarité Emploi installés dans les quartiers prioritaires de la Politique constitueront le socle de l'instance locale d'animation.

Les animateurs locaux auront pour mission de :

- Garantir la bonne circulation de l'information entre les acteurs des territoires,
- Promouvoir et lancer des actions et des projets locaux,
- Assurer l'intermédiation entre les acteurs de l'accompagnement et de l'emploi,
- Animer des instances locales labellisées « SPIE ».

Pour l'instance d'animation de Planoise, les missions de l'animateur seront adaptées au territoire et prendront en compte la dynamique Cité de l'Emploi portée par Grand Besançon Métropole.

2) Focus sur les outils numériques

Le SPIE dans le Doubs envisage la mise en place d'un outil de suivi de parcours partagé par tous les acteurs ainsi qu'une cartographie de l'offre de service.

L'objectif est de permettre aux professionnels :

- De suivre le parcours de chaque personne en insertion via un outil partagé avec tous les professionnels mobilisés autour du parcours,
- D'accéder et de mobiliser facilement l'offre de services disponible sur le territoire.

Pour ce faire, le Département réalise aujourd'hui une analyse technique fine des besoins et des solutions disponibles pour établir une proposition technique pour février 2023.

III - Enjeux stratégiques : SPIE et France Travail

La commande passée dans le cadre de France Travail porte les mêmes ambitions que le SPIE dans le Doubs : renforcer la coordination entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi sur tout le territoire départemental.

Le travail réalisé dans le cadre du SPIE préfigure donc en pratique la déclinaison locale de France Travail. Il est donc essentiel, dans un souci de continuité, de cohérence et de lisibilité de l'action publique, de ne pas déconstruire cette base solide, mais de capitaliser sur les acquis et sur les ressources déjà engagées.

Etat, Département et Pôle emploi partagent cette volonté et la feront valoir dans les semaines à venir auprès de l'Etat central.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport,
- se prononce favorablement sur le plan d'actions proposé annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 113

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

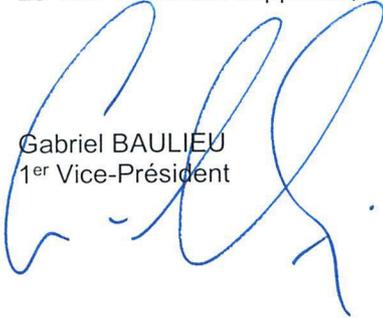
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,


Sébastien COUDRY
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,


Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Plan d'actions du SPIE



Financé par le Fonds
social européen dans le
cadre de la réponse de
l'Union à la pandémie de
COVID-19



Financé par le Fonds
social européen dans le
cadre de la réponse de
l'Union à la pandémie de
COVID-19

01	Introduction, rappel du contexte et de la démarche SPIE	03
02	Présentation du plan d'actions, de ses axes stratégiques et des actions	07
03	Annexes	20



*Introduction, rappel du
contexte et de la
démarche SPIE*

Introduction, rappel du contexte et de la démarche SPIE

Rappel du contexte et des objectifs nationaux

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le **service public de l'insertion et de l'emploi** (SPIE) porte l'ambition que chacun puisse trouver une place dans la société par le travail et l'activité.

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

01

Simplifier les démarches et les procédures au maximum

02

Mieux coordonner l'ensemble des acteurs

03

Proposer des parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées

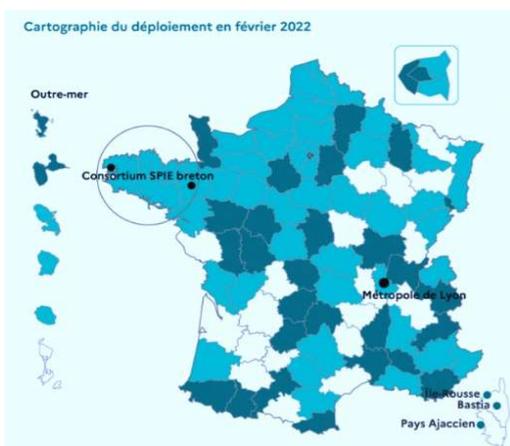
04

Garantir un parcours suivi et « sans couture » pour les publics

Les publics ciblés par le SPIE



Les publics ciblés sont ceux rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans leur accès au marché du travail : Allocataires du RSA, jeunes, personnes en situation de handicap...



A la suite des 14 territoires ayant expérimenté le SPIE depuis mars 2020, **le Département du Doubs fait partie des 31 territoires lauréats au printemps 2021**, à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 16 décembre 2020.

Introduction, rappel du contexte et de la démarche SPIE

Les objectifs du SPIE dans le Doubs



Impulser dans chaque territoire une dynamique collective en faveur de l'insertion et de l'emploi des publics



Pour les publics

- Des parcours d'insertion adaptés et fluides
- Un accès à l'emploi local facilité



Pour les professionnels

- Une communauté professionnelle insertion-emploi mobilisée sur chaque territoire
- Des outils numériques collaboratifs pour une meilleure articulation des parcours



Pour les entreprises

- Des réponses aux besoins de recrutement des employeurs locaux
- Un soutien pour sécuriser le maintien dans l'emploi



Pour les communes et EPCI

- Le soutien à l'action économique des EPCI par la mobilisation des publics
- Une articulation des actions emploi avec les Maisons France Services

Comment ?

- En s'appuyant sur les dynamiques locales et partenariales
- En capitalisant sur les compétences et les savoir-faire de chaque acteur
- En facilitant le travail des professionnels
- En mutualisant et articulant les moyens pour gagner en efficacité collective

Introduction, rappel du contexte et de la démarche SPIE

Les acteurs mobilisés dans la mise en œuvre et l'animation du SPIE



Une gouvernance multi-partenariale à l'échelle départementale

Instances	Composition	Rôle / missions
Comité Stratégique du SPIE	<ul style="list-style-type: none"> Etat - Secrétaire Général de la Préfecture Elus du Département, des collectivités territoriales (Grand Besançon Métropole, Pays de Montbéliard, etc.) et de la Région Directeur territorial de Pôle Emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Définition et validation des orientations de la démarche SPIE.
Comité de Pilotage du SPIE	<ul style="list-style-type: none"> Département du Doubs Etat - DDETSPP Pôle Emploi Région EPCI 	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage et suivi du déploiement de la démarche du SPIE sur le territoire.



Une double animation départementale et locale

Acteurs	Origine	Rôle / missions	Périmètre
Coordinateur départemental	1 ETP porté par le Département	<ul style="list-style-type: none"> Coordination du réseau d'animateurs locaux insertion-emploi Garantie de la cohérence des actions menées sur les territoires Impulsion et soutien à des projets à l'échelle départementale 	Département
Animateurs locaux insertion-emploi	Portés différents partenaires par	<ul style="list-style-type: none"> Garantie de la bonne circulation de l'information entre les acteurs de leur territoire Promotion et lancement d'actions et de projets locaux d'insertion par l'emploi Intermédiation entre les acteurs de l'accompagnement et de l'emploi Portage et animation d'instance 	Local



Présentation du plan d'actions

Présentation du plan d'actions

Synthèse

En quelques mots

Le plan d'actions du SPIE se décompose en **2 axes stratégiques**, déclinés en plusieurs fiches actions :

AXE 1

Animer une communauté de professionnels locaux de l'emploi et de l'insertion

- Déployer un site Internet SPIE
- Mettre en place un outil de partage de l'offre de services disponible sur un territoire
- Animer le partenariat insertion-emploi sur chaque territoire
- Proposer des outils d'interconnaissance et de formation entre les professionnels

AXE 2

Faciliter le parcours des personnes vers et dans l'emploi

- Déployer un outil numérique de suivi de parcours
- Généraliser une offre insertion-emploi très locale
- Renforcer les liens entre l'insertion par l'activité économique et le monde économique « classique »
- Sécuriser la prise d'emploi en entreprise des publics en insertion
- Impliquer les personnes accompagnées dans la conception et l'évaluation des projets

Remarque

Les actions reposent sur les travaux des groupes de travail organisés entre mai et juillet 2022 et recourent leurs thématiques.

Axe n°1

Animer une
communauté de
professionnels locaux
de l'emploi et de
l'insertion



Financé par le Fonds
social européen dans le
cadre de la réponse de
l'Union à la pandémie de
COVID-19

Présentation de l'axe n°1

Zoom sur l'action « Déployer un site internet SPIE »

Objectifs stratégiques :

- Améliorer l'interconnaissance et la coopération entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Gagner en efficacité collective sur les territoires

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux professionnels de la communauté de professionnels insertion-emploi de chaque territoire de se connaître et d'échanger
- Proposer une porte d'entrée unique pour l'ensemble des outils numériques insertion-emploi (suivi de parcours, cartographie de l'offre de services, Plateforme de l'inclusion, Ouiform)
- Valoriser et faire connaître les initiatives locales (salons, job dating, etc.)

Description :

Création d'un site Internet SPIE, plateforme numérique d'échanges intégrant différentes fonctionnalités :

- Actualités, reportages, calendrier des événements
- Ressources documentaires (ex. catalogue de formation sur les thématiques insertion-emploi, vidéos-métiers)
- FAQ-forum entre professionnels
- Porte d'entrée logiciels-métiers

Porteur de l'action :

Département

Partenaires associés :

Tous les partenaires du consortium

Moyens à mobiliser :

Département (Direction communication + DASLI)
Animateurs locaux du SPIE

Calendrier :

Mise en ligne d'une première version à l'hiver 2022-2023

Présentation de l'axe n°1

Zoom sur l'action « Mettre en place un outil de partage de l'offre de services disponible sur un territoire »

Objectifs stratégiques :

- Faciliter la mobilisation de l'offre de services disponible sur le territoire
- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Gagner en efficacité collective sur les territoires

Objectifs opérationnels :

- Déployer un outil de cartographie numérique, actualisé et partagé par tous

Description :

Déploiement d'un outil numérique exhaustif, actualisé et géolocalisé qui référence l'ensemble des offres de services disponibles sur un territoire.

La plateforme se compose d'une partie « recherche » où l'utilisateur ou utilisatrice renseigne ses besoins. Les résultats sont proposés sous forme de page-action avec les informations-clés : structure porteuse (avec un contact), public cible, conditions d'accès...

Certains services peuvent être mobilisés directement via la plateforme (par un prescripteur et/ou un usager directement). La prescription est intégrée directement dans l'outil de suivi de parcours.

Porteur de l'action :

Département

Partenaires associés :

Tous les partenaires du consortium

Moyens à mobiliser :

Département (DMNS + DASLI)
Animateurs locaux du SPIE

Prérequis :

- Assurer l'interfaçage avec l'outil de suivi de parcours
- Information auprès de tous les partenaires
- Identification de référents par structure
- Formation aux utilisateurs
- Inscription dans les objectifs des conventions de financement

Calendrier :

Déploiement prévu sur 2023 - lié à celui de l'outil de suivi de parcours



Présentation de l'axe n°1

Zoom sur l'action « Animer le partenariat insertion-emploi sur chaque territoire »

Objectif stratégiques :

- Mettre en lien et faciliter le travail des acteurs insertion-emploi à l'échelle de chaque territoire
- Mettre en lien les besoins des recruteurs locaux et les publics en insertion
- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Faciliter la mobilisation de l'offre de services disponible sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Garantir la bonne circulation de l'information entre les acteurs des territoires
- Promouvoir et lancer des actions et des projets locaux
- Assurer l'intermédiation entre les acteurs de l'accompagnement et de l'emploi
- Animer des instances locales labellisées « SPIE »

Description :

L'animation du partenariat insertion-emploi sur chaque territoire sera confiée à des animateurs locaux dont la fiche de poste est annexée au plan d'action.

La mise en œuvre de ces missions fera l'objet d'une déclinaison adaptée aux réalités et dynamiques de chaque territoire.

La cartographie des différents territoires insertion-emploi, faisant l'objet d'un accord entre les membres du Comité stratégique SPIE, est annexée au plan d'action.

Porteur de l'action :

À déterminer en fonction des territoires expérimentateurs

Partenaires associés :

Tous les partenaires du consortium

Moyens à mobiliser :

Animateurs locaux du SPIE : animateurs animant des instances déjà existantes + ressources nouvelles sur les territoires non couverts

Prérequis :

- Validation du maillage territorial
- Sécurisation des ressources
- Identification des territoires expérimentateurs

Calendrier :

Premier semestre 2023 : Expérimentation sur un ou plusieurs territoires

Fin d'année 2023 : généralisation progressive

Présentation de l'axe n°1

Zoom sur l'action « Proposer des outils d'interconnaissance et de formation entre les professionnels »

Objectifs stratégiques :

- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Faciliter la mobilisation de l'offre de services disponible sur le territoire
- Gagner en efficacité collective sur les territoires

Objectifs opérationnels :

- Permettre à chaque professionnel de développer leurs compétences
- Permettre à chaque professionnel de mieux connaître les partenaires, les dispositifs

Description :

En distanciel : Organisation de webinaires ouverts à tous les partenaires du territoire sur différentes thématiques : présentation d'une structure et de son offre de services, formation thématique spécifique (ex. législation RSA)... Les webinaires feront l'objet d'un replay disponible sur le site Internet SPIE.

En présentiel :

Organisation de visites de structures, soit à titre individuel, soit sous forme collective.

Organisation de temps d'immersion (« vis ma vie » professionnelle).

Porteur de l'action :

Animateurs du SPIE au niveau local et départemental

Partenaires associés :

Tous les partenaires du consortium

Moyens à mobiliser :

Animateurs locaux du SPIE

Prérequis :

- Information auprès de tous les partenaires
- Identification de structures volontaires

Calendrier :

Expérimentation à compter de fin 2022

Généralisation progressive en 2023

Axe n°2

Faciliter le parcours des
personnes vers et dans
l'emploi



Présentation de l'axe n°2

Zoom sur l'action « Déployer un outil numérique de suivi de parcours »

Objectifs stratégiques :

- Gagner en efficacité collective sur les territoires
- Améliorer le suivi et la traçabilité des parcours des publics
- Améliorer le partage d'informations entre les partenaires

Objectifs opérationnels :

- Déployer un outil numérique de suivi de parcours, actualisé et partagé par tous
- Réaliser un accompagnement adapté aux besoins des personnes accompagnées grâce à une vision exhaustive des parcours

Description :

L'outil numérique de suivi de parcours aura les fonctionnalités suivantes :

- Création d'un dossier numérique utilisateur agrégeant l'ensemble des données issues des différents SI (CD25, CAF, Pôle Emploi, etc.)
- Ouverture du dossier numérique à l'ensemble des professionnels mobilisés dans l'accompagnement
- Prescription et échanges d'information direct entre les différents intervenants
- Consultation de l'historique de parcours
- À terme, consultation et alimentation de son dossier par la personne accompagnée directement

Porteur de l'action :

Département

Partenaires associés :

Tous les partenaires du consortium

Moyens à mobiliser :

Département (DMNS + DASLI)
Animateurs locaux du SPIE

Prérequis :

- Prise en compte de la notion de secret partagé par l'outil
- Information auprès de tous les partenaires
- Identification et formation des utilisateurs dans chaque structure
- Inscription dans les objectifs des conventions de financement

Calendrier :

Analyse technique : septembre-décembre 2022 ; Validation : février 2023 ;
Expérimentation: 2023 ; Déploiement : 2023-2024

Présentation de l'axe n°2

Zoom sur l'action « Généraliser une offre insertion-emploi très locale »

Objectif stratégique :

- Faciliter la mobilisation de l'offre de services disponible sur le territoire
- Développer les pratiques « d'aller vers » les publics et les entreprises en matière d'insertion et d'emploi
- Décliner l'offre insertion-emploi à l'échelle très locale avec et en complément de l'offre du service public de l'emploi

Objectifs opérationnels :

- Mettre en lien demandeurs d'emplois et employeurs à l'échelle locale
- Valoriser et s'inscrire dans la complémentarité des actions Maisons France Services

Description :

En fonction des territoires et des porteurs d'action, cette déclinaison pourra prendre des formes différentes :

- Des permanences tournantes des partenaires insertion-emploi dans des Maisons France Services
- Des événements locaux autour de l'insertion et de l'emploi mobilisant les publics du territoire, les entreprises locales, Pôle Emploi et les différents acteurs associatifs

Les animateurs locaux du SPIE interviennent dans l'organisation, la mise en relation, le soutien et la promotion de ces actions.

Porteur de l'action :

Porteurs d'actions existantes

Département en complément dans les zones non couvertes

Partenaires associés :

Acteurs de l'accompagnement, de la formation et de l'emploi

Communes et EPCI

Maisons France Services

Entreprises

Prérequis :

- Identification des initiatives existantes

Calendrier :

Expérimentation au 1^e semestre 2023 sur 2 premiers territoires

Présentation de l'axe n°2

Zoom sur l'action « Renforcer les liens entre l'insertion par l'activité économique et le monde économique « classique »

Objectifs stratégiques :

- Permettre aux structures d'insertion par l'activité économique de jouer pleinement leur rôle de tremplin vers les entreprises de l'économie « classique »

Objectifs opérationnels :

- Fluidifier les parcours des publics entre l'IAE et les entreprises de l'économie « classique »
- Mettre en lien les SIAE et les employeurs nécessitant les mêmes compétences transposables, dans une logique de mutualisation des compétences
- Favoriser le recours aux contrats passerelles et aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Description :

Le renforcement des liens entre les structures d'insertion par l'activité économique et le monde économique « classique » :

- La constitution d'un réseau d'entreprises permettant notamment les PMSMP, les visites, les contrats passerelles et l'accès à l'emploi « classique » et le développement d'une logique de filières
- L'anticipation des sorties de parcours IAE : entretiens tripartites réguliers (salarié, accompagnant socio-professionnel et conseiller Pôle Emploi) ; revue régulière de portefeuilles IAE et repérage des publics en IAE par les coachs filières
- La signature de contrats passerelles
- La systématisation des PMSMP notamment via Immersion Facilitée
- L'organisation de visites mutuelles entre SIAE et entreprises de l'économie « classique »

Porteur de l'action :

A déterminer (par exemple : Pôle Emploi et un collectif de SIAE volontaires pour expérimentation)

Partenaires associés :

SIAE

Moyens à mobiliser :

Conseillers IAE de Pôle Emploi

Prérequis :

- Identification de structures volontaires
- Identification des ressources mobilisables Pôle Emploi/animateurs locaux SPIE

Calendrier :

Expérimentation sur 2023



Présentation de l'axe n°2

Zoom sur l'action « Sécuriser la prise d'emploi en entreprise des publics en insertion »

Objectif stratégique :

- Faciliter et sécuriser l'accès à l'emploi tant pour les employeurs locaux que pour les demandeurs d'emploi
- Accompagner les employeurs dans l'attractivité, le recrutement, l'intégration et la fidélisation des publics en insertion

Objectifs opérationnels :

- Répondre aux besoins de recrutement des employeurs locaux
- Proposer un accompagnement adapté aux demandeurs d'emploi
- Promouvoir les différents secteurs en lien avec les employeurs
- Promouvoir, mobiliser et articuler l'ensemble des dispositifs de formation et d'aide à l'embauche adaptés aux besoins des employeurs

Description :

Différentes modalités non-exhaustives vont permettre de déployer cet accompagnement dans l'emploi :

- **Les coachs filières** (expérimentation 2022 sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération) qui proposent : un accompagnement personnalisé avec des rendez-vous individuels et collectifs ; des aides et mesures aux employeurs ; des ateliers de présentation des secteurs en tension ; des promotions de prestations et des ateliers internes ; un suivi du demandeur d'emploi pendant son intégration en entreprise...
- **Les Contrats d'engagement jeunes (CEJ)** portés par Pôle Emploi et les Missions locales sur l'ensemble du département.
- **Les Conseillers en insertion professionnelle (CIP)** portés dans le cadre de l'expérimentation CMS Pilote Planoise sur 2022-2023.

Porteur de l'action :

Département, Pôle Emploi, Missions locales, Etat

Partenaires associés :

Employeurs, branches professionnelles, SIAE

Moyens à mobiliser :

2 coachs filières
5 Conseillers en insertion professionnelle

Calendrier :

Coachs filières : expérimentation du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023

CIP : expérimentation 2022-2023

Généralisation progressive en fonction des résultats constatés



Présentation de l'axe n°2

Zoom sur l'action « Impliquer les personnes accompagnées dans la conception et l'évaluation des projets »

Objectif stratégique :

- Impulser une dynamique de participation citoyenne aux politiques publiques

Objectifs opérationnels :

- Prendre en compte les retours d'expériences des personnes accompagnées dans la conception et l'évaluation des projets
- Sensibiliser les acteurs à cette approche

Description :

Constitution de groupes au gré des actions/projets, à partir de questions pratiques pour contribuer à l'élaboration et l'évaluation des outils et des projets :

- Recueillir et s'appuyer sur l'expertise du quotidien des personnes accompagnées pour améliorer les dispositifs et les modalités d'informations et d'échanges avec elles
- Favoriser l'expression individuelle et collective des personnes accompagnées et permettre la proposition d'actions nouvelles

Porteur de l'action :

Département

Partenaires associés :

Structures d'accompagnement social et professionnel

Moyens à mobiliser :

Chargée de mission dédiée
Animateurs de groupes volontaires
Publics concernés

Prérequis :

- Fonctionnement souple, adaptable et basé sur une démarche volontaire des participants, sans engagement dans la durée.

Calendrier :

Lancement d'une première action au premier trimestre 2023



Annexes

Fiche de poste ASPIE

Fiche de poste ASPIE

Les missions

Dans le cadre du SPIE, l'animateur ou animatrice local(e) a la responsabilité de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs et de faciliter leurs échanges. Cela passe par :

01

La garantie de la bonne circulation de l'information dans le domaine de l'insertion entre les acteurs

- Organise et diffuse l'information sur les actions des acteurs et les actions SPIE dans le domaine de l'insertion
- S'approprie l'offre de service locale / territoriale des différents partenaires
- Réalise la veille et actualise le portail SPIE dans le domaine de l'insertion par l'emploi
- Informe les partenaires sur les évolutions et changements
- Assure le suivi de la diffusion de l'information et de sa compréhension

02

La promotion et le lancement d'actions et de projets locaux d'insertion par l'emploi

- Elabore un diagnostic des besoins
- Identifie et initie les coopérations partenariales et les actions à développer
- Promeut et veille à l'articulation et la cohérence des actions déjà menées sur le territoire
- Veille à la participation des acteurs et des personnes en insertion aux événements
- Veille à mobiliser le groupe de participation des personnes concernées pour l'élaboration d'actions
- Evalue avec les acteurs et rend compte des actions menées en partenariat
- Crée des liens entre l'écosystème insertion et l'écosystème entreprises
- Favorise l'émergence de filières d'accès à l'emploi entre SIAE et entreprises locale

03

L'intermédiation entre les acteurs de l'accompagnement et de l'emploi

- Pilote la file active des personnes en insertion
- Produit et exploite des données quantitatives et les utilise dans la promotion des actions locales et les transmet au comité de pilotage SPIE
- Veille à la continuité de parcours des personnes en repérant les personnes en rupture et apporte un soutien aux structures d'accompagnement
- Promeut les outils de suivi de parcours et cartographie de l'offre auprès des professionnels de terrain et veille à leur utilisation et mise à jour
- Promeut auprès des professionnels de terrain les outils de prescription

04

Le portage et l'animation de l'instance locale labellisée « SPIE » en lien avec les partenaires

- Détermine la fréquence des instances en lien avec les partenaires et le/la coordinateur/trice départemental(e) du SPIE
- Co-construit l'ordre du jour des instances avec les partenaires (information, actions locales, situations particulières), envoie les invitations aux acteurs de son territoire, rédige et envoie le compte-rendu
- Conduit la réunion
- Initie des groupes de travail tant que de besoin
- Rend compte de la tenue, des échanges et de la production des instances au/à la coordinateur/trice départemental(e) SPIE et au comité de pilotage SPIE

Fiche de poste ASPIE

Les compétences

01

Savoirs

- Bonne connaissance des dispositifs d'accompagnement, de formation professionnelle et d'emploi
- Méthodologie de conduite de projet
- Méthodologie d'animation de réseau
- Bonne connaissance des acteurs insertion de son territoire
- Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, etc.) et des outils digitaux

02

Savoir - être

- Esprit d'équipe
- Esprit d'initiative
- Sens du contact
- Capacité d'organisation
- Rigueur
- Capacité à convaincre
- Agir en coopération / facilitation
- Orienter son action vers la satisfaction utilisateurs / public

03

Savoir - faire

- Capacité à animer et à conduire un groupe, des réunions, des ateliers et des événements à conduire et à faciliter les échanges
- Capacité à mobiliser un réseau d'acteurs, à piloter un réseau partenarial
- Capacité à rechercher l'information et à la communiquer
- Capacité d'organisation
- Capacité d'analyse
- Aptitudes rédactionnelles
- Capacité à adapter sa communication à ses interlocuteurs
- Capacité à mobiliser le digital et à utiliser les outils collaboratifs
- Capacité à fédérer et à conduire le changement



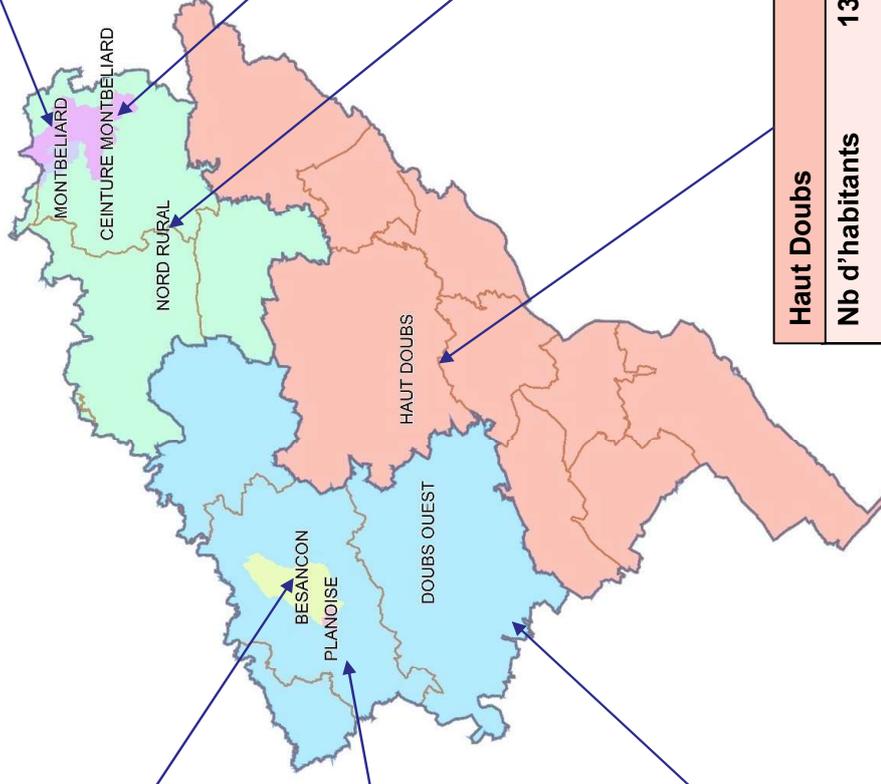
Cartographie des territoires

Territoires d'animation SPIE

Besançon (hors Planoise)	
Nb d'habitants	99 912
Nb de bRSA	3 449
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	28%
Pôle Emploi	

Besançon Planoise	
Nb d'habitants	18 000
Nb de bRSA	1 387
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	11%
Réussite Emploi FC	

Doubs ouest	
Nb d'habitants	133 476
Nb de bRSA	1 339
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	11%
Pôle Emploi	



Montbéliard	
Nb d'habitants	25 806
Nb de bRSA	1 448
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	12%
Pôle Emploi	

Ceinture Montbéliard	
Nb d'habitants	63 057
Nb de bRSA	2 423
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	20%
Idéïs	

Nord rural	
Nb d'habitants	72 370
Nb de bRSA	1 094
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	9%
Pôle Emploi	

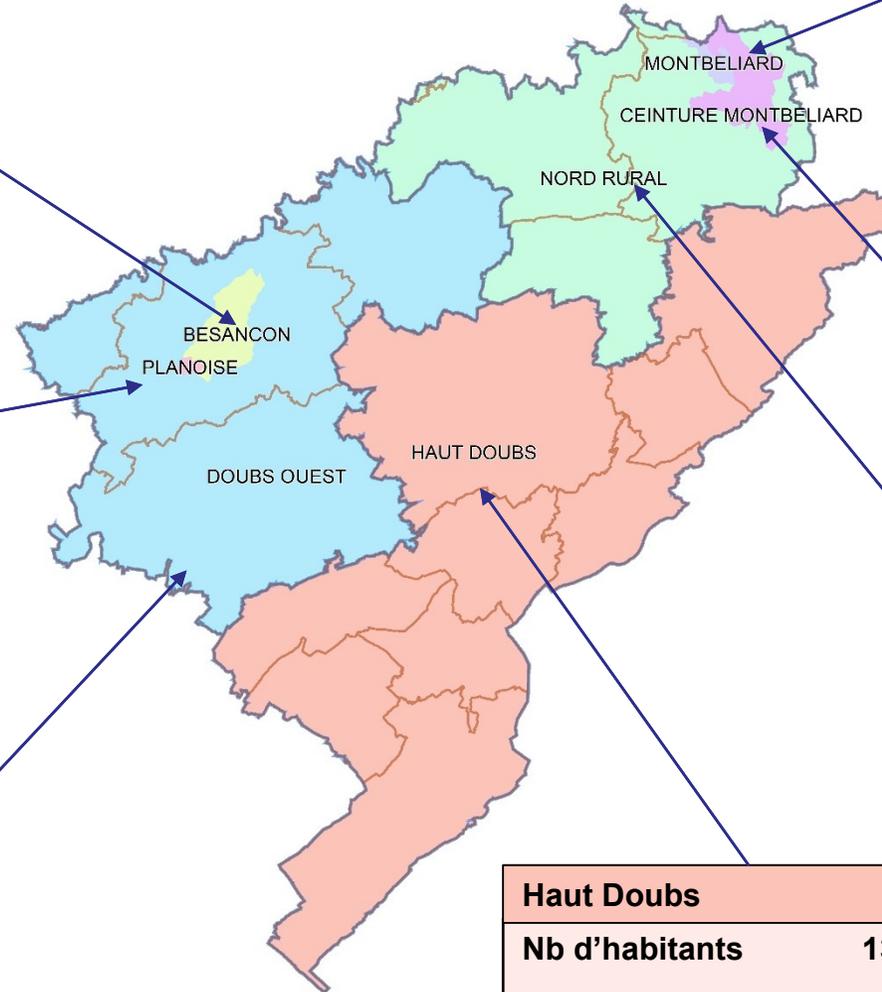
Haut Doubs	
Nb d'habitants	137 287
Nb de bRSA	1 073
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	9%
Pôle Emploi	

Territoires d'animation SPIE

Besançon (hors Planoise)	
Nb d'habitants	99 912
Nb de bRSA	3 449
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	28%
Pôle Emploi	

Besançon Planoise	
Nb d'habitants	18 000
Nb de bRSA	1 387
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	11%
Réussite Emploi FC	

Doubs ouest	
Nb d'habitants	133 476
Nb de bRSA	1 339
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	11%
Pôle Emploi	



Montbéliard	
Nb d'habitants	25 806
Nb de bRSA	1 448
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	12%
Pôle Emploi	

Ceinture Montbéliard	
Nb d'habitants	63 057
Nb de bRSA	2 423
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	20%
Idéis	

Nord rural	
Nb d'habitants	72 370
Nb de bRSA	1 094
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	9%
Pôle Emploi	

Haut Doubs	
Nb d'habitants	137 287
Nb de bRSA	1 073
Soit sur le nb total de bRSA du Doubs	9%
Pôle Emploi	



CONVENTION RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI DU DOUBS

Vu l'appel à manifestation d'intérêt sur le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion du 16 décembre 2020 ;

Vu le rapport de synthèse de la concertation sur le service public de l'insertion et de l'emploi du 16 décembre 2020 ;

Vu l'instruction n° SSAA2102289J - DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SD PAE/2021/ 23 du 19 mars 2021 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi » ;

Vu la délibération du conseil départemental du Doubs en date du **12 janvier 2023** autorisant la signature de la présente convention ;

Vu la délibération de Conseil régional de Bourgogne Franche Comté en date du **...** autorisant la signature de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Besançon Métropole en date du 2 mars 2023 autorisant la signature de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération en date du **...** autorisant la signature de la présente convention.

- PRÉAMBULE

Le 13 septembre 2018, le Président de la République présentait la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et appelait de ses vœux la création « *d'un véritable service public d'insertion* » : un service public conçu comme « *un même guichet simple pour l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place par le travail et l'activité dans la société* ». Ce faisant, il proposait à l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi de décliner à l'échelle locale, des solutions opérationnelles à même de répondre aux objectifs suivants :

- *Simplifier les démarches et les procédures au maximum*
- *Mieux coordonner l'ensemble des acteurs*
- *Proposer des parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées*
- *Garantir un parcours suivi et « sans couture » pour les publics*

En 2021, et suite à la publication par l'Etat d'un appel à manifestation d'intérêt, le Département du Doubs a été désigné pour construire le SPIE à l'échelle du territoire. Cette phase de construction s'est déployée sur les années 2021 et 2022 et a permis :

- La structuration d'un consortium d'acteurs du champ de l'insertion et de l'emploi autour des objectifs du SPIE
- La mise en place d'une gouvernance politique et stratégique réunissant les principaux acteurs institutionnels : Etat, Département, Pôle emploi, Région Bourgogne Franche-Comté, Grand Besançon Métropole, Pays de Montbéliard Agglomération.

- La réalisation d'un état des lieux complet via un travail partenarial et de terrain.
- La définition des actions prioritaires via un plan d'actions.

A partir de 2023, le SPIE entre dans sa phase opérationnelle, qui verra le déploiement de mesures concrètes sur les territoires

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DU SPIE DANS LE DOUBS

Le SPIE dans le Doubs vise à impulser dans chaque territoire une dynamique collective en faveur de l'insertion et de l'emploi des publics :

- **Pour les publics :**
 - o Des parcours insertion adaptés et fluides
 - o Un accès à l'emploi local facilité
- **Pour les professionnels :**
 - o Une communauté professionnelle insertion-emploi mobilisée sur chaque territoire
 - o Des outils numériques collaboratifs pour une meilleure articulation des parcours
- **Pour les entreprises :**
 - o Des réponses aux besoins de recrutement des employeurs locaux
 - o Un soutien pour sécuriser le maintien dans l'emploi
- **Pour les communes et EPCI :**
 - o Le soutien à l'action économique des EPCI par la mobilisation des publics
 - o Une articulation des actions emploi avec les Maisons France Services

ARTICLE 2 : PUBLICS CONCERNES PAR LE SPIE DU DOUBS

Les publics ciblés sont ceux rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans leur accès au marché du travail : Allocataires du RSA, jeunes, personnes en situation de handicap...

ARTICLE 3 : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU SPIE

Toutes les actions déployées dans le cadre du SPIE s'appuient sur les principes de fonctionnement suivant :

- Prendre appui sur les dynamiques locales et partenariales (GSE ...)
- Capitaliser sur les compétences et les savoir-faire de chaque acteur
- Faciliter le travail des professionnels
- Mutualiser et articuler les moyens pour gagner en efficacité collective

ARTICLE 4 : GOUVERNANCE DU SPIE

Le SPIE du Doubs est placé sous le copilotage de l'Etat - Préfecture du Doubs, et du Département du Doubs.

Sont membres du comité stratégique :

- L'Etat
- Le Département
- La Région Bourgogne Franche Comté
- Grand Besançon Métropole
- Pays de Montbéliard Agglomération

Pôle emploi peut être invité au comité stratégique et prendre part aux travaux en qualité de partenaire associé.

Le comité stratégique définit et valide les orientations du SPIE dans le Doubs, et veille à la cohérence de l'action publique dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Les membres sus-désignés s'engagent à participer aux réunions du comité stratégique.

ARTICLE 5 : PLAN D'ACTION DU SPIE

Le plan d'action du SPIE, joint en annexe de la présente convention, s'articule autour de deux axes :

AXE 1 : Animer une communauté de professionnels locaux de l'emploi et de l'insertion

- Déployer un site Internet SPIE
- Mettre en place un outil de partage de l'offre de services disponible sur un territoire

- Animer le partenariat insertion-emploi sur chaque territoire
- Proposer des outils d'interconnaissance et de formation entre les professionnels

AXE 2 : Faciliter le parcours des personnes vers et dans l'emploi

- Déployer un outil numérique de suivi de parcours
- Généraliser une offre insertion-emploi très locale
- Renforcer les liens entre l'insertion par l'activité économique et le monde économique « classique »
- Sécuriser la prise d'emploi en entreprise des publics en insertion
- Impliquer les personnes accompagnées dans la conception et l'évaluation des projets

Les signataires de la présente convention s'engagent à contribuer activement à la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action joint en annexe, pour les actions qui les concernent.

ARTICLE 6 : ANIMATION DES TERRITOIRES

L'une des conditions de réussite du SPIE est le déploiement, sur chaque territoire, d'une ressource d'animation qui aura vocation à faire le lien opérationnel entre les opérateurs de l'emploi et les structures d'accompagnement. Dans le cadre d'une concertation entre les membres du comité stratégique, 7 territoires ont été identifiés :

Territoire d'animation		Porteur
Besançon et périphérie	Planoise	Réussite Emploi Franche Comté
	Besançon (hors Planoise)	Pôle Emploi
	Doubs ouest	Pôle Emploi
Montbéliard et périphérie	Montbéliard	Pôle Emploi
	Ceinture de Montbéliard	Idéis
	Nord rural	Pôle Emploi
Haut Doubs	Haut Doubs	Pôle Emploi

Les animateurs locaux auront pour mission de :

- Garantir la bonne circulation de l'information entre les acteurs des territoires,
- Promouvoir et lancer des actions et des projets locaux,
- Assurer l'intermédiation entre les acteurs de l'accompagnement et de l'emploi,
- Animer des instances locales labellisées « SPIE ».

ARTICLE 7 : COOPERATION TECHNIQUE

Au-delà de la coordination institutionnelle, le SPIE passe donc par une coopération opérationnelle active entre les professionnels des institutions membres du comité stratégique. Les signataires s'engagent donc à favoriser ce travail partenarial technique.

ARTICLE 8 : FINANCEMENT DES ACTIONS

Le budget total 2023 pour la mise en œuvre opérationnelle du SPIE est estimé à 700 000 €. Ce montant sera partagé entre différents financeurs :

- Pour le Département, il s'agira de prendre en charge les coûts liés à la mise en place des outils numériques (suivi de parcours, cartographie de l'offre de service et site Internet) ainsi que les 2 postes d'animation départementale et de chargée de mission numérique SPIE, soit environ 350 000 €.
- Le financement des 7 postes d'animation locale repose essentiellement sur l'Etat. Les services de la DDETSPP ont d'ores et déjà mobilisé des reliquats de crédits 2022 pour financer l'ensemble du potentiel d'animation sur l'année 2023.
- Les autres membres du comité stratégique et partenaires structurants mettent pour leur part à disposition de multiples ressources et dispositifs existants, qui contribueront à la démarche (permanence emploi de GBM, missions locales IDEIS,...).

Les membres du comité stratégique, signataires de la présente convention, s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la pérennisation des financements nécessaires.

ARTICLE 9 – SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION ET DU PLAN D'ACTION

Le suivi de l'exécution de la présente convention et de la mise en œuvre du plan d'action est assuré par le Département.

Le Département du Doubs, via l'animateur départemental du SPIE, rendra compte de l'avancement du plan d'actions aux membres du comité stratégique.

ARTICLE 10 – DUREE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie au titre de l'année 2023. Elle pourra être reconduite par tacite reconduction, par périodes d'un an, jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle peut être modifiée en cours d'exécution d'un commun accord par les parties. Les modifications ainsi effectuées sont formalisées par un avenant.

ARTICLE 11 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles restées infructueuses.

ARTICLE 12 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Besançon après la recherche d'une résolution amiable.

Fait à Besançon, le

*Le Préfet du département
du Doubs*

*La Présidente du Conseil
Départementale du Doubs*

*La Présidente de la
Région*

*La Présidente de Grand
Besançon Métropole*

*Le Président de Pays de
Montbéliard Agglomération*